

Les nouvelles possibilités de co-financement des bourses Marie Curie dans le 7e PCRDT

1 - Le succès des bourses Marie Curie dans le PCRDT

Le programme PEOPLE du 7e PCRDT sera divisé en 4 parties :

- Formation initiale des chercheurs : financement de réseaux pouvant recruter des doctorants
- Formation tout au long de la vie et développement de carrière : financement de bourses pour des chercheurs expérimentés (post-docs, seniors), aides au retour...
- Partenariats et passerelles « industrie/académie » : financement de coopérations entreprises/centres de recherche : échanges de personnels, formations...
- Dimension internationale : financement de bourses entrantes, de bourses sortantes...

Le terme « bourse » tel qu'il est utilisé désigne des financements permettant de couvrir la rémunération des chercheurs ainsi que les **frais de laboratoires**. La rémunération doit intégrer à la fois **le salaire, les charges salariales et les charges patronales**. Un contrat de travail est proposé par l'établissement d'accueil.

Chaque année environ 500 bourses sont attribuées en Europe. La France est généralement le premier pays bénéficiaire en terme de nationalité des candidats et le deuxième pays d'accueil, après le Royaume Uni.

Ces bourses constituent un des financements les plus prisés du PCRDT. Le programme « Ressources Humaines et Mobilité » a ainsi connu un **réel succès lors du 6e PCRDT**, si bien que **beaucoup d'excellents projets n'ont pu être financés**. Lors de l'élaboration du 7e PCRDT, Parlement Européen a voté au mois de juin un amendement spécifique pour souligner ce succès : « Marie Curie actions are widely regarded as the best part of the Framework Programme and have been highly succesful. However, oversubscription has been a disincentive for participation (...) A significant increase in the budget for this programme is fully justified. »

Même si le budget des actions Marie Curie a été augmenté de 49% en moyenne annuelle (4.7 Milliards d'euros pour 2007-21013 contre 1.8 pour 2002-2006), il restera encore beaucoup de projets de qualité ne pouvant être financés.

Aussi, la Commission Européenne a décidé d'expérimenter un nouveau mécanisme : le co-financement.

2 - Le mécanisme de co-financement

Ce mécanisme vise à **encourager l'ouverture de programmes existants** (ou nouveaux) dans les différents Etats Membres pour une mobilité transnationale. Dans un premier temps, la Commission Européenne va sélectionner (de manière concurrentielle, avec appel à propositions) des programmes basés sur la mobilité individuelle.

Pour être sélectionnés ces programmes devront répondre à des **exigences en termes d'évaluation** : internationale, transparente, par des pairs, au mérite, sans conditions d'origine ou de destination... Ils devront, en outre, proposer aux boursiers des conditions de travail de qualité, ce qui implique des conditions salariales suffisantes.

Les institutions pouvant demander un co-financement de leurs programmes sont variées : les Ministères, les Agences nationales liées à la Recherche, les organismes de recherche, les fondations, les collectivités locales, etc. Les institutions candidates devront montrer que leurs programmes financent bien des boursiers répondant aux mêmes objectifs que les bourses Marie Curie. Ces boursiers devront être recrutés avec un contrat de travail prévoyant une couverture sociale.

Trois types de mobilité sont envisagés :

- Mobilité « sortante » dans un autre Etat Membre (voire un pays tiers), avec éventuellement une phase de retour dans le pays d'origine.
- Mobilité « entrante »
- Aide au retour de chercheurs « expatriés »

Plusieurs possibilités semblent offertes en France pour répondre à ces exigences :

- L'utilisation de programmes internationaux déjà existants et quasi-prêts comme celui du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour « [L'Accueil de Jeunes Chercheurs Etrangers en séjour de Recherche Post-doctorale](#) »
- l'ouverture de programmes existants comme celui du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (géré par le CNRS) pour « [le développement des séjours post-doctoraux en France](#) »
- la création de nouveaux programmes
- la fédération de « petits » programmes (ex : collectivités territoriales) dans une structure commune pour la coordination, les règlements, les modalités, etc.

Il existe actuellement en France beaucoup de programmes, mais assez dispersés (Ministère, organismes, collectivités...). Un des objectifs de ce mécanisme est précisément de lutter contre cette fragmentation.

Une fois sélectionnés, les programmes pourraient recevoir un co-financement de la commission européenne pendant deux ans (phase de test de ce nouveau mécanisme). Ce co-financement sera basé uniquement sur les **coûts des boursiers ayant effectué une mobilité transnationale**. Ainsi, si par exemple dans le programme « post-doc »

géré par le CNRS, il n'y a qu'une vingtaine d'étrangers sélectionnés sur l'ensemble des postes, le cofinancement ne portera que sur ces 20 bourses.

Le co-financement pourrait être de l'ordre de 25 à 35%. La Commission Européenne pourrait ensuite rajouter une somme de 200 euros par chercheurs/mois et une contribution aux frais de gestion (3%). Ces montants ne sont pas encore définitifs. Les boursiers pouvant être financés doivent correspondre à la **catégorie « chercheurs expérimentés »**, c'est à dire ayant effectués au moins 4 ans de travaux de recherche, après le master (ou diplôme équivalent) ou bien étant déjà docteurs. Les boursiers financés par ces programmes auraient une sorte de label "Marie Curie".

L'intérêt pour les institutions françaises est de pouvoir financer un plus grand nombre de bourses. Par exemple, le programme « Accueil de Jeunes Chercheurs Etrangers en séjour de Recherche Post-doctorale » concerne actuellement 100 bourses de 12 mois payées à hauteur de 3400 euros (charges comprises), soit 100 bourses de 40 800 euros. Ce montant est assez proche de ce que finance la Commission Européenne (47 000 euros par an dans le 6e PCRDT). Le coût pour le Ministère est environ de 4 millions d'euros par an. Un co-financement de 25% auxquels s'ajoutent 200 euros par chercheurs-mois et 3% de frais de gestion rapporterait près de 2 millions d'euros par an...

En résumé, les possibilités de co-financement apportent une **visibilité** (label Marie Curie), une **promotion** (large diffusion des offres en Europe) et un effet de **levier**. Ce programme devrait démarrer avec la publication d'un appel à propositions fin 2007 et des subventions pour 2008 et 2009.

Stéphane AYMARD
PCN Mobilité 6^e PCRDT
30 octobre 2006

Précédentes notes du PCN Mobilité :

1. *Informations sur le programme Ressources Humaines et Mobilité ([avril 2006](#))*
2. *Le point sur les centres de mobilité ([juin 2006](#))*
3. *Actualités du programme Ressources Humaines et Mobilité ([juillet 2006](#))*
4. *Les experts français du programme Marie Curie ([octobre 2006](#))*
5. *Le nouvel organigramme de la DG Recherche : les actions Marie Curie et les actions à externaliser (octobre 2006)*